

Courir POUR ELLES près de chez moi dans le Sud-Ouest lyonnais le dimanche 15 septembre 2024

Règlement Marche/Course

Article 1 – Organisation

Courir POUR ELLES près de chez moi dans le Sud-Ouest lyonnais est une Marche/Course mixte ouverte à tous. Elle est organisée le dimanche 15 septembre par les mairies de **Oullins-Pierre-Bénite, de Saint-Genis-Laval, de Charly, Sainte Foy-Lès-Lyon, La Mulatière et Vernaison** au profit de l'association Courir POUR ELLES, à l'occasion de sa 15^{ème} campagne.

Courir POUR ELLES est une association reconnue d'intérêt général qui a obtenu le label du CNOF « Développement durable, le sport s'engage ». Un certain nombre de bonnes pratiques sont à adopter dans une démarche de Développement Durable (voir en annexe)

Article 2 – Présentation

Cette Marche/Course consiste à parcourir 5 ou 10 km en marchant ou en courant le 15 septembre au départ du stade du Merlo à Oullins au 41, avenue de l'Aqueduc de Beaunant.

Cette Marche/Course peut se faire **individuellement ou en petit groupe**. Parce que nous avons à cœur de fédérer autour du Sport-Santé, formidable moyen de PREVENTION des cancers, et que la CONVIVIALITE est l'une de nos trois valeurs, nous encourageons nos sympathisants à se rassembler pour effectuer leur parcours ensemble, en famille, entre voisins ou entre collègues de travail.

Pour souscrire à un pack amis, famille, association ou Entreprise, merci de contacter isabelle@courirpourelles.com en ayant pris soin de noter que c'est pour l'évènement **Courir POUR ELLES près de chez moi dans le Sud-Ouest lyonnais**

Cette course est mixte, ouverte à tous **à partir de 12 ans**. Chaque participant s'inscrivant à la course reconnaît avoir les aptitudes physiques et l'équipement adéquat pour réaliser le parcours sur lequel il s'engage. Tout participant ne pratiquant pas d'activité sportive de façon régulière est encouragé à aller consulter un médecin avant la réalisation de la marche/course. L'inscription d'un mineur **de plus de 12 ans** suppose l'autorisation du responsable légal dont l'identité est renseignée dans le formulaire d'inscription.

Article 3 – Déroulement

Un échauffement est proposé aux participants à 9h45. Le départ de la course a lieu à 10h en un unique sas. Les marcheurs se positionneront derrière et les coureurs devant. Les dernières arrivées se feront au plus tard à 12h30. Aucun ravitaillement n'est prévu, les participants sont encouragés à prévoir de quoi se ravitailler pendant la course. Une buvette payante et un point d'eau potable sont proposés aux visiteurs et aux marcheurs ou coureur en dehors de la course.

Article 4 – Conditions de participation

La marche/course est ouverte aux marcheurs et coureurs licenciés et non licenciés **à partir de 12 ans**.



Il est expressément indiqué que les marcheurs et coureurs participent à cette marche sous leur propre et exclusive responsabilité. L'inscription d'un mineur suppose l'autorisation du responsable légal dont l'identité est renseignée dans le formulaire d'inscription (nom, prénom, statut, mail).

Chaque participant s'inscrivant à la course reconnaît avoir les aptitudes physiques et l'équipement adéquat pour réaliser le parcours sur lequel il s'engage. Tout participant ne pratiquant pas d'activité sportive de façon régulière est encouragé à aller consulter un médecin avant la réalisation de la Marche-Course.

Tous les participants devront porter un tee-shirt rose Courir POUR ELLES. S'ils n'en possèdent pas déjà un, d'une édition passée, il est obligatoire d'en acheter un au tarif de 4€.

Article 5 – Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes pour tous les participants. Les inscriptions fermeront le **9 septembre à minuit**. Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (formulaire d'inscription dûment complété et règlement effectué, à l'exception des inscrit(e)s dans le cadre d'un groupe entreprise dont l'entreprise prend en charge l'inscription, qui donnera lieu à facturation).

Article 6 – Les tarifs d'inscription

Le **tarif** de la Marche/Course Courir POUR ELLES près de chez moi dans le Sud-Ouest lyonnais est **unique** et d'un montant de **16€**.

Courir POUR ELLES près de chez moi dans le Sud-Ouest lyonnais ne comprend pas la fourniture du tee-shirt rose Courir POUR ELLES. Vous pouvez l'acquérir au montant de 4€.

Les inscrit(e)s seront invité(e)s à récupérer leur tee-shirt et dossard sur un des points de distribution qui seront précisés ultérieurement en fonction de la commune choisie lors de l'inscription.

Les élèves et étudiants ayant fourni un certificat de scolarité et une pièce d'identité à leur nom bénéficient d'une **réduction de 50% sur le prix de leur inscription**. Toute personne ayant bénéficié de ce tarif ne pourra effectuer son parcours qu'après validation des deux pièces précitées par l'équipe Inscriptions Courir POUR ELLES (petit délai à prévoir).

Un panier d'inscription de 4 personnes ou plus bénéficiera d'une remise de 10% automatique.

Article 7 – Données d'activité

Les données à caractère personnel recueillies par les inscriptions sont nécessaires pour l'organisation de la course. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés.

Enregistrées en base de données, elles sont accessibles par l'organisation uniquement pour contrôle ou à des fins statistiques.

Article 8 – Sécurité & médical

Chaque participant devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser le parcours choisi dans des conditions optimales. Il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et ses capacités physiques personnelles, et d'adapter son activité en fonction.

Les chiens guides sont autorisés.

Article 9 – Assurances

Il incombe aux participants non-licenciés de s'assurer de disposer d'une assurance personnelle couvrant leur participation à la course. A défaut, ils en souscrivent une.

Article 10 – Droit à l'image

L'organisation, les partenaires et les médias sont autorisés à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles apparaissent les participants sur tous les supports et pour la durée autorisée par la loi : 2 ans.

Article 11 – Loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Si les participant(e)s souhaitent exercer leur droit d'accès et de rectification, ils peuvent contacter Courir POUR ELLES à l'adresse suivante : info@courirpourelles.com.

Dès le 16 septembre 2024, tout inscrit peut également demander l'anonymisation de son dossier d'inscription en écrivant à info@courirpourelles.com et en précisant les éléments permettant de retrouver son dossier.

Article 12 – Force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'événement pourra être annulé ou interrompu sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13 – La responsabilité des organisateurs

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la Marche/Course.

Article 14 – Droit de rétractation

Conformément à la loi, tout inscrit via la plateforme en ligne, dispose de 14 jours pour demander l'annulation de son inscription ainsi que le remboursement du montant versé.

Article 15 – Acceptation du règlement

La participation à la Marche/Course Courir POUR ELLES près de chez moi dans le Sud-Ouest 2024 implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du règlement. Les participants et représentants légaux pour les mineurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

Courir POUR ELLES se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de l'événement. Le cas échéant, le participant accepte de recevoir une information par mail afin de l'informer des éventuelles modifications. Dans ce cas, la participation à la Marche/Course et le téléchargement de ses données vaudra acceptation du règlement modifié.

ANNEXE - Charte pour la protection de l'environnement

Privilégions le covoiturage et les transports en commun. Évitions de prendre notre voiture seul pour nous rendre sur le lieu de notre parcours. Préférons le covoiturage ou les transports en commun.

Récupérons nos déchets. Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Ramassons et remportons nos déchets avec nous, recyclons.

Faisons attention à notre consommation d'eau et pensons à refermer le robinet des éventuels points d'eau disponibles le long de notre parcours pour limiter la consommation d'eau.

Ayons une alimentation saine et responsable. Consommons ce dont nous avons besoin, ne gaspillons pas.

Adoptons des pratiques éco-responsables dans le choix de nos matériaux et de nos équipements sportifs.

Restons sur les sentiers. Respectons le tracé des sentiers, restons sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenons pas de raccourcis et respectons les espaces fragiles.

Laissons pousser les fleurs. Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que chez nous. Apprenons à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

Gardons les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.

Partageons les espaces naturels. Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins. Partageons l'espace naturel avec les autres activités sportives et restons attentifs aux autres usagers.

Rendons le sport accessible au plus grand nombre en favorisant tout ce qui rapproche les générations, l'univers des valides et des personnes en situation de handicap, les catégories sociales et les différentes cultures.

Encourageons une meilleure reconnaissance de la pratique féminine du sport en luttant contre toute forme de discrimination liée au genre.

Parlons doucement pour respecter la tranquillité des lieux que nous traversons.

Sensibilisons les pratiquants aux bons réflexes santé et sécurité en informant sur les bénéfices du sport pour une bonne hygiène de vie.

Encourageons l'association Courir POUR ELLES à poursuivre ses missions de PREVENTION contre les cancers féminins en promouvant l'Activité Physique et de SOUTIEN auprès des femmes en soin.
Encourageons notre entourage à promouvoir et à suivre cette charte.